

DÉCISION DU MAIRE

N° 26 / 075

Composition de la délégation officielle 2026 à Eschborn (Allemagne)

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°26/06 du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire et notamment son point n°32,

Considérant que la ville de Montgeron est jumelée avec la ville d'Eschborn, en Allemagne, depuis la signature de la charte de jumelage en 1985,

Considérant l'organisation d'un voyage officiel du 30 avril au 02 mai 2026,

Considérant la nécessité de désigner les membres de la délégation municipale,

Le Maire décide

- Article 1 De confier à Madame Samia BENZARTI, Messieurs Eric MAGADOUX, Pierre-Valéry GAUDEAU et Yannick LE MEUR, la mission de représenter la ville de Montgeron du 30 avril 2026 au 02 mai 2026 inclus à Eschborn (Allemagne).
- Article 2 De procéder au règlement des frais réels de mission relatifs à ce déplacement, sur présentation de justificatifs.
- Article 3 Que les crédits sont prévus au budget en cours.
- Article 4 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée aux intéressés.
- Article 5 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le 20 AVR. 2026



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France